

(Le sens littéral et le sens technique de l'Innovation (Bid'at

<"xml encoding="UTF-8?>

Le sens littéral et le sens technique de l'Innovation (Bid'at)

Mais, littéralement, selon Ibn Fâreç, l'un des sens de Bada'a, c'est de créer et de fabriquer une chose sans l'exemple précédent.

L'autre sens est de se séparer et de la faiblesse.(I) Ici, le but de Bid'at (L'Innovation), c'est le premier sens. Mais, techniquement, il y a beaucoup de définitions quant à ce mot que certains d'entre eux sont fermes et les autres ne sont pas fermes. Nous mentionnons certains des définitions fermes et irréfutables.

Bid'at (L'Innovation ou l'Hérésie) est tout ce qui est créé ou fondé, et il n'existe pas le principe et le fondement qu'il l'implique dans la Chariat (la Loi Religieuse et Légale). Mais tout ce qui est impliqué par un principe existant dans la Loi Légale, ce n'est pas légalement comme l'Innovation, bien qu'il soit dans le mot (selon son sens littéral). (II)

Ibn Hajar a dit que : Le principe de l'Innovation, c'est une chose qui est créé sans l'exemple précédent et dans la Loi Légale et Religieuse, il est dit à une chose qui est contre la Sunnat (La Tradition) et il est indigne.

Il a dit dans un autre lieu : Muhaddathat (les nouvelles choses) qui est venu et utilisé dans le Ce sont les choses qui sont créés ou apparu, . «مَنْ أَحَدَثَ فِي أُمَّرَاةِ هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ» . Hadith et ils n'ont pas aucun principe dans la Loi Religieuse et Légale, on les est dit et nommés l'Innovation dans la coutume de la Loi Légale, et si une chose possède de la preuve légale, alors, elle n'est pas Bid'at (L'Innovation ou l'Hérésie). (III)

On doit dire en bref que l'Innovation possède de trois conditions :

Premièrement : Une chose est diminuée ou augmentée dans les Croyances ou dans les décrets et statuts religieux.

Deuxièmement : Il y a l'invitation et la diffusion dans la pratique.

Troisièmement : Il n'existe pas aucune raison et preuve légale sur ce qu'il fait une partie de la religion, intégralement ou partiel.

L'attention sur ces conditions fait clair la vérité de l'Innovation, diminuer une chose de la religion ou augmenter une chose à la religion, c'est comme la diffamation à Allah, qu'il soit

Exalté et Allah a blâmé la calomnie à Dieu. (IV)

Donc, si une personne fonde une nouvelle chose (sans précédent) et son action n'a aucune de relation avec la Religion, comme certains des coutumes ou plusieurs des industries, quoiqu'il est nommé l'Innovation en point de vue du sens littéral, mais il n'est pas comme l'Innovation au regard de la loi Religieuse et Légale, parce que, l'Innovateur ne réclame pas que ce phénomène est de la religion. Par conséquence, les fêtes et les cérémonies organisées par les diverses gouvernements qui sont pour certains d'objets et n'ont pas des relations avec la religion, alors, ils ne sont pas considérés comme l'Innovation, parce qu'ils n'organisent pas au titre de la religion (cela veut dire, ils n'organisent pas pour cette raison que la Loi Divine les a ordonné de le faire), mais ce que ces fêtes et ces cérémonies sont Illicites ou Licites, ça dépend aux règles et aux statuts de la Loi Légale. Donc si la fête soit exempt et vide d'un acte Illicite, alors, elle est Licite, mais si elle contient un acte Illicite, comme le mélange entre les femmes et les hommes pendant la fête, donc il est Illicite, bien qu'il n'est pas considéré, comme l'Innovation.

Mais, le deuxième point, c'est-à-dire ; la diffusion et l'invitation du peuple : Si une personne intervient dans la religion dans sa maison et individuellement, par exemple si elle augmente un acte à sa prière ou diminue un autre acte d'elle, bien que son acte est Illicite et sa prière est invalide, mais, ce n'est pas l'Innovation. Il est comme Innovation lorsqu'il diffuse cette réflexion ou ce nouveau acte dans la société et invite le peuple vers là, à ce titre que cette réflexion fait une partie de la religion.

Il est raconté d'Abû Horairah, dans Sahih de Moslem, que le Saint Prophète (que le Salut de Dieu soit sur Lui et sur sa Famille) a dit : Quelqu'un qui invite à la voie droite, alors, il utilisera de récompenses de ceux qui les suivent, sans qu'il diminue une chose de récompenses des adeptes, et quelqu'un qui invite les autres dans la voie d'égarement et de déviation, alors, les péchés des ses adeptes seront sur lui, sans qu'il diminue une chose de leurs péchés. (V)

Mais, le troisième point, c'est-à-dire ; n'ayant pas un principe et une source religieuse, cet

élément principal est dans la signification de l’Innovation, ça veut dire, il n'y a pas aucune preuve dans le Saint que et dans le Hadith sur ce qu'il fait une partie de la religion. Puisque s'il soit un protecteur de la religion pour cette question, alors, ce n'est pas une nouvelle chose et l'intervention dans la Loi Religieuse et Légale. Ibn Rajab Hanbalî et Ibn Hajar Asgalânî ont souligné à ce point dans leurs définitions de l’Innovation.

Allâmah Majlesî a dit que : L’Innovation dans la Loi Légale et Religieuse, c'est une chose qui est apparu après le décès du Saint Prophète (que le Salut de Dieu soit sur Lui et sur sa Famille) et il n'a pas aucune

preuve particulière et aussi il n'est pas contenu de certains preuves publics. (VI)

I. Al-Maqâïs, Vol. 1, P. 209, Le mot « Bada' » (L’Innovation).

II. Jami' al-'Olûm va al-Hîkam, d'Ibn Rajab Hanbalî, P. 160, Publié en Inde.

III. Fath al-Bâri, d'Ibn Hajar Asgalânî, Vol. 5, P. 156 et Vol. 17, P. 9.

IV. Voir. Le Saint Coran, Sourate Yunus (Jonas), Verset. 59 et Sourate Al-Hadid (Le fer),
Verset. 59.

V. Sahih de Moslem, Vol. 8, P. 62 ; Livre de la Connaissance.

.VI. Les aspects des Croyances Chiites, P. 270